



MANUEL ET PROCÉDURES DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTAL & SOCIAL (SGES)



POLITIQUE

DURABILITE

A la fois défi et opportunité, la durabilité suscite un intérêt stratégique pour les entreprises qui se tournent vers des modèles économiques plus viables. S'en approprier constitue un véritable levier stratégique d'engagement dans la production et la consommation durable. La durabilité s'impose alors dans la plupart des secteurs en réponse aux évolutions des contextes environnementaux, socioéconomiques et communautaires. Le Groupe SIFCA est particulièrement concerné car nous contribuons par l'adaptation de notre activité, aux nouveaux défis liés à la Durabilité.

Le Groupe SIFCA entend dès lors valoriser son leadership en matière de Durabilité afin d'innover dans les réponses aux attentes pertinentes de ses parties prenantes.

Pour ce faire, le Groupe s'engage à travers quatre axes stratégiques:

1

Gouvernance et Ethique

2

Emploi et Conditions de travail

3

Préservation de l'environnement

4

Communauté et innovation sociétale

A:

Promouvoir une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, éthique et de qualité

Assurer les conditions de travail sûres et saines de tous les travailleurs, y compris les travailleurs contractuels, temporaires

Promouvoir une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, éthique et de qualité

Respecter les droits des Communautés Locales et autochtones

Lutter contre le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination et le harcèlement sous toutes ses formes au sein de nos filiales et dans notre chaîne d'approvisionnement

Contribuer à la protection des zones à haut stock de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) dans notre chaîne d'approvisionnement

Promouvoir une agriculture et une industrie propre au sein de nos filiales

Adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique

Prévenir et réduire les impacts négatifs de nos activités sur l'environnement

Cette politique de gestion responsable s'applique, sans exception, à :

- Toutes les opérations du Groupe SIFCA, à travers toutes les usines de transformation, les plantations et les activités connexes de ses filiales, ainsi que dans ses différentes participations,
- Tous les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels nous entretenons une relation commerciale, notamment l'achat de matières premières.

Le Manuel du Système de Gestion Environnemental et Social a été rédigé dans le cadre du déploiement opérationnel de la stratégie développement durable du Groupe SIFCA.

Nous avons bénéficié de l'appui technique et financier de nos partenaires que sont PROPARCO et FMO. Ce manuel, accompagné de procédures, demeure un guide pour la gestion environnementale et sociale dans toutes les entités du Groupe SIFCA.

Henriette GOMIS-BILLON



Directrice Développement Durable, SIFCA

Pierre BILLON



Directeur Général, SIFCA

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	6
1.1. Stratégie RSE et priorités de durabilité du Groupe SIFCA.....	7
1.2. Politiques et chartes RSE	10
1.3. Standards E&S de référence pour le SGES.....	11
1.4. Structure du Manuel SGES	12
1.5. Principes du SGES	13
2 PLANIFICATION	14
2.1. Planification des projets et identification des risques E&S.....	15
2.2. Procédure d'analyse des risques sur le lieu de travail	16
2.3. Procédure de gestion des changements	17
2.4. Procédure de gestion de conformité réglementaire	17
2.5. Budget annuel E&S	18
2.6. Rôles, Responsabilités et Gestion des compétences E&S.....	19
3 DÉPLOIEMENT DU SGES	22
3.1. Plan d'Engagement des Parties Prenantes	23
3.2. Plan de développement des communautés locales.....	24
3.3. Plan de gestion des conditions d'emploi	27
3.4. Plan de gestion santé et sécurité au travail	28
3.6. Plan de gestion E&S des sous-traitants	29
3.5. Plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement.....	29
3.7. Plan de gestion des logements.....	30
3.8. Plan de gestion environnementale	31
3.9. Plan de gestion de l'eau	32
3.10. Plan de gestion des déchets	33
3.11. Plan de gestion du changement climatique et de déforestation.....	34
3.12. Plan de gestion des produits phytosanitaires.....	35
3.13. Plan de gestion des déplacements de population	36
3.14. Plan de gestion des risques de santé et sécurité des communautés	36
3.15. Plan de gestion de la sûreté	37
3.16. Plan de gestion de la biodiversité	38
3.17. Plan de gestion des peuples autochtones	39
3.18. Plan de gestion du patrimoine culturel	41
3.19. Mécanisme de gestion des griefs E&S	41
3.20. Plan de gestion des situations d'urgence.....	43
4 Contrôle	44
4.1. Suivi des indicateurs E&S.....	45
4.2. Audits internes E&S.....	46
4.3. Remontée et gestion des incidents E&S	46
5 Revue de direction	48
5.1. Communication interne E&S.....	49
5.2. Communication externe E&S	49
6 ANNEXE	50

FIGURES

Figure 1: Nos 10 engagements de durabilité	8
Figure 2: Feuille de route DD 21/25	9
Figure 3: Politiques et chartes E&S du Groupe SIFCA2	10
Figure 4: Principes de l'amélioration continue – PDCA4.....	13
Figure 4: Structure du SGES selon la NP1 de la SFI5.....	13
Figure 6: Organes de pilotage de la Stratégie DD	19
Figure 7: Rôles et responsabilités des organes de pilotage de la stratégie DD	20
Figure 8: Exemple de groupes de PP.....	23
Figure 9: Projets sociaux	25
Figure 10: Projets économiques	26
Figure 11: Actions de préservation de la biodiversité	38
Figure 12: Implantations du Groupe SIFCA	39
Figure 13: Étapes du mécanisme de gestion des griefs	42

ABREVIATIONS

PAR	P lan d' A ction de R éinstallation
PEPP	P lan d' E ngagement des P arties P renantes
PAB	P lan d' A ction B iodiversité
EIES	E tude Impact E nvironnementale et S ociale
HCS	H igh C arbon S tack
HCV	H igh C onservation V alue
SGES	S ystème de G estion E nvironnemental et S ocial
PAES	P lan d' A ction E nvironnemental et S ocial
FDS	F iche de D onnées de S écurité
EPI	E quipements de P rotection I ndividuelle

An aerial photograph of a tropical landscape. In the foreground, a dark river flows through a lush green forest. The middle ground shows a dense canopy of trees, with a few small buildings visible. In the distance, a tall, slender tower stands against a clear blue sky. The overall scene is bright and vibrant, with a mix of green and blue tones.

1

INTRODUCTION

Depuis 1964, le Groupe SIFCA perpétue des valeurs humaines telles que sont la Responsabilité, l'Éthique et la Qualité, qui sont profondément ancrées au sein de nos activités afin de guider notre stratégie de développement.

Notre mission d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits semi-finis et finis fait de nous le Leader de l'agro-industrie et nous place sur toute la chaîne de valeur de nos commodités agricoles. De plus, pour satisfaire les exigences et attentes de nos Parties Prenantes, devenues de plus en plus soucieuses quant aux impacts de nos activités sur l'homme et l'environnement, nous travaillons sans cesse à l'amélioration de nos pratiques et de nos processus de travail.

C'est dans ce cadre que, depuis 2007, le Groupe SIFCA s'est pleinement engagé dans une démarche de durabilité pour développer de manière harmonieuse et durable ses filiales dans toutes les régions où elles sont géographiquement présentes.

Les organes de gouvernance et de pilotage progressivement mis en place à travers ce Manuel fixe le cadre d'un bon fonctionnement du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), initié au sein du Groupe SIFCA.

Ce Manuel s'applique à SIFCA et à l'ensemble de ses filiales.

1.1. STRATÉGIE RSE ET PRIORITÉS DE DURABILITÉ DU GROUPE SIFCA

Notre stratégie RSE fait l'objet d'évaluations et surtout d'une amélioration continue.

À ce jour, la stratégie de Développement Durable repose sur 4 principaux axes:

- *Gouvernance et Éthique ;*
- *Emploi et Conditions de travail ;*
- *Préservation de l'environnement ;*
- *Communauté et Innovation Sociale.*

Ces axes sont traduits en 10 priorités de durabilité¹:

- *Gouvernance Développement Durable et intégration aux décisions stratégiques ;*
- *Éthique des affaires et achats responsables ;*
- *Intégration des nouvelles attentes Développement Durable des clients et des consommateurs ;*
- *Égalité de traitement de tous les travailleurs ;*
- *Conditions de travail ;*
- *Amélioration du cadre de vie des salariés ;*
- *Inclusion sociale et développement des communautés ;*
- *Gestion et traitement de l'eau ;*
- *Changement climatique et déforestation ;*
- *Gestion des déchets.*

¹ Priorités définies par le COMEX de SIFCA en juin 2020

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ

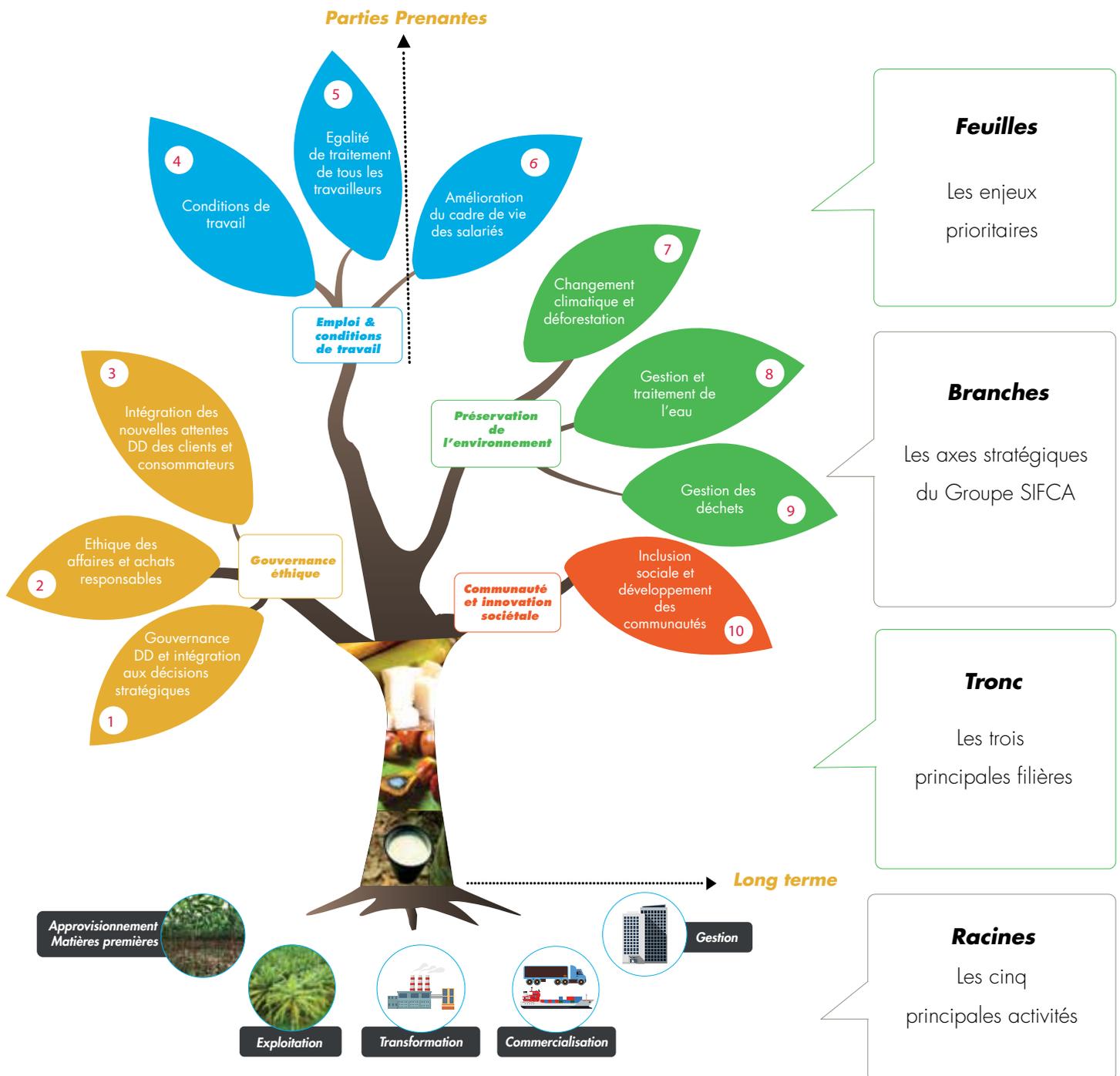


Figure 1: Nos 10 engagements de durabilité

Une feuille de route comportant des objectifs de performance quantitatifs pour chacun des 10 engagements de durabilité a été élaborée par le Groupe SIFCA et publiée en juin 2021. Cette feuille de route couvre la période 2021-2025 et se présente comme suit :



Figure2: Feuille de route DD 21/25

Le tableau ci-dessous illustre comment les 10 priorités DD de SIFCA sont couvertes par le SGES:

Priorité DD	CHAPITRE DU SGES
1 – Gouvernance DD et intégration aux décisions stratégiques	1.1 – Stratégie RSE et priorités Développement Durable
2 – Éthique des affaires et achats responsables	1.2 – Politiques environnementales et sociales
3 – Intégration des nouvelles attentes DD des clients et consommateurs	1.3 – Standards E&S de référence pour le SGES
4 – Conditions de travail	3.3 – Plan de gestion des conditions de travail 3.6 – Plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement
5 – Égalité de traitement de tous les travailleurs	3.3 – Plan de gestion des conditions de travail
6 – Amélioration du cadre de vie des salariés	3.7 – Plan de gestion des logements
7 – Inclusion sociale et développement des communautés	3.2 – Plan de développement des communautés locales
8 – Gestion et traitement de l'eau	3.9 – Plan de gestion et traitement de l'eau
9 – Changement climatique et déforestation	3.11 – Plan de gestion changement climatique et déforestation
10 – Gestion des déchets	3.10 – Plan de gestion des déchets

1.2. POLITIQUES ET CHARTES RSE

Dans le cadre de sa stratégie RSE, les politiques et chartes élaborées sont applicables à SIFCA, ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, quelle que soit leur implantation géographique. Les politiques décrivent la vision et les engagements pris par le Groupe SIFCA pour une gestion durable des aspects environnementaux et sociaux, dans le cadre de ses activités et projets. Les chartes sont thématiques et sont élaborées en fonction des enjeux clairement identifiés. Les politiques et chartes développées par le Groupe SIFCA sont présentées dans la Figure 3.



Figure 3: Politiques et chartes E&S du Groupe SIFCA²

² Disponible sur le site <http://www.groupesifca.com>

Au travers de son SGES, SIFCA prend les engagements suivants, déclinés à travers ces différentes procédures :

- Considérer les facteurs susceptibles d'influer sur le management E&S de l'entreprise dans la prise de décision. Ces facteurs peuvent être : le climat, la disponibilité des ressources, le climat social, la réglementation, les changements financiers et technologiques, les Parties Prenantes etc. ;
- Allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce SGES.

Les politiques et chartes développées sont accessibles en annexe 1 du présent Manuel SGES. Des politiques E&S propres à chacune des filiales existent également.

1.3. STANDARDS E&S DE RÉFÉRENCE POUR LE SGES

Le Groupe SIFCA s'engage à respecter les lois et réglementations internationales (conventions internationales ratifiées), nationales et locales applicables dans chacun des pays où sont exercées ses activités et où sont implantées ses filiales. Pour le Groupe SIFCA, la performance et le développement des activités sont directement corrélés à la gestion des aspects environnementaux et sociaux. C'est pourquoi, toutes nos filiales sont engagées dans une démarche de certification ISO :

- ISO 14001 : norme appliquée aux systèmes de management environnemental pour répondre aux préoccupations environnementales. Elle a pour objectif d'améliorer de manière continue la performance environnementale de l'entreprise par la maîtrise des impacts sur le milieu où elle est appliquée. La norme ISO 14001 définit les éléments caractéristiques d'un système de gestion efficace et écologique de l'entreprise ;
- ISO 45001 : norme ISO relative à la santé et à la sécurité au travail (S&ST) qui permet d'améliorer la sécurité des employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des meilleures conditions de travail, plus sûres.

Le Groupe SIFCA s'engage également à respecter les exigences des Normes de Performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI). Ces normes constituent les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des aspects environnementaux et sociaux des projets de développement. Elles sont globalement reconnues et utilisées dans le domaine de la finance durable et appliquées par de nombreux industriels, tous secteurs d'activités confondus. Il existe huit NP, qui sont décrites ci-dessous³ :

- NP1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- NP2 : Main d'œuvre et conditions de travail ;
- NP3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution ;
- NP4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés ;
- NP5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire ;
- NP6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- NP7 : Peuples autochtones ;
- NP8 : Patrimoine culturel.

³ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards

De plus, le Groupe SIFCA applique volontairement les exigences et recommandations issues :

- Des directives HSE de la Banque Mondiale⁴ ;
- Des directives volontaires sur les régimes fonciers publiées par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA). Ces directives ont pour objectif de promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, en prenant en compte toutes les formes de régimes fonciers : publics, privés, communautaires, autochtones, coutumiers et informels⁵ ;
- Des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)⁶ .

À noter que certaines filiales disposent de certifications propres ou d'objectifs de certification propres en lien avec leur secteur d'activité, tels que :

- le référentiel Roundtable for Sustainable Palm Oil (RSPO), le standard pour les filières oléagineuses⁷ ;
- le référentiel Global Platform for Sustainable Natural Rubber (GPNSR), le standard pour les filières caoutchouc⁸ ;
- le référentiel Bonsucro pour la filière sucre⁹ .

À noter aussi que l'ensemble des standards de références E&S présentés ci-dessus sont compatibles et couvrent majoritairement les mêmes exigences. Toutefois, lorsque des exigences ou recommandations divergent d'un standard à un autre, seules les plus contraignantes sont appliquées. La stratégie DD du Groupe SIFCA a été développée aux fins de s'accorder avec les standards E&S de référence et les exigences des partenaires techniques. Le Groupe SIFCA s'assure d'être en conformité avec l'ensemble des réglementations E&S applicables.

1.4. STRUCTURE DU MANUEL SGES

Le SGES est un ensemble de processus et de pratiques qui permettent d'appliquer de manière systématique les politiques de l'entreprise pour lui permettre d'atteindre ses objectifs environnementaux et sociaux. Le SGES repose fondamentalement sur le principe d'amélioration continue par un processus systématique d'évaluation, de correction et d'amélioration.

La méthode la plus largement répandue et décrite, à la fois par les certifications ISO et les NP de la SFI (NP1), est la méthode dite PDCA : Planifier – Développer – Contrôler – Agir. Cette méthode est décrite dans la figure 4.

4 *Environmental, Health, and Safety Guidelines (ifc.org)*

5 *VGGT - Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security | Policy Support and Governance | Food and Agriculture Organization of the United Nations (fao.org)*

6 *Guiding Principles for Business and Human Rights: Implementing the United Nations "Protect, Respect and Remedy" Framework | UN Global Compact*

7 <https://www.rspo.org>

8 <https://sustainablenaturalrubber.org>

9 <https://www.bonsucro.com/>

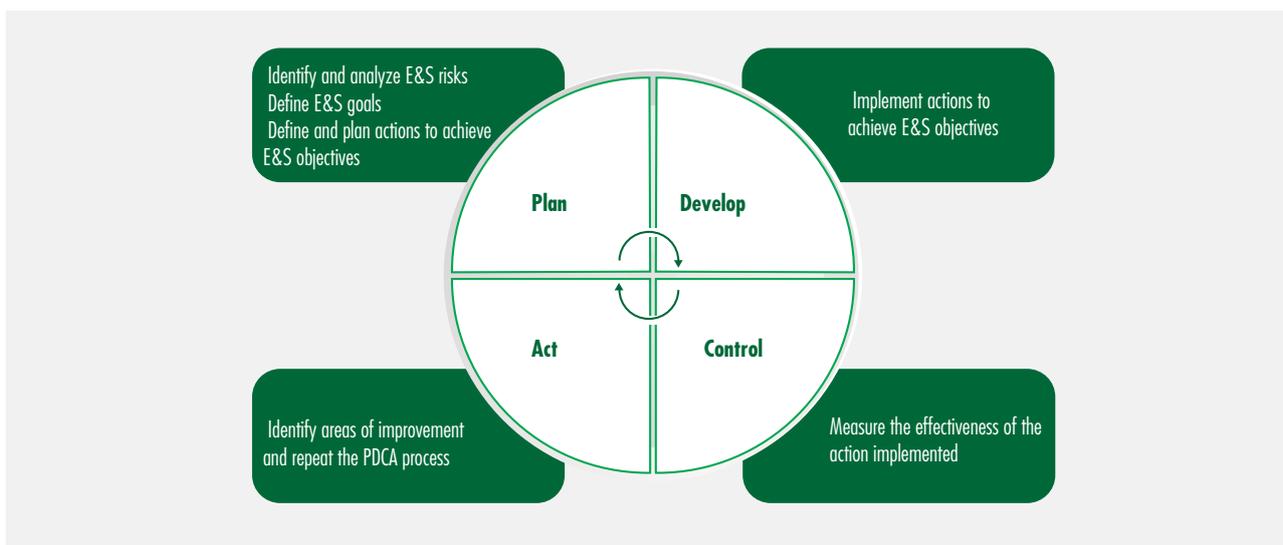


Figure 4: Principes de l'amélioration continue – PDCA⁴

La NP1 de la SFI décrit la structure attendue du SGES comme présentée ci-contre dans la figure 5 :

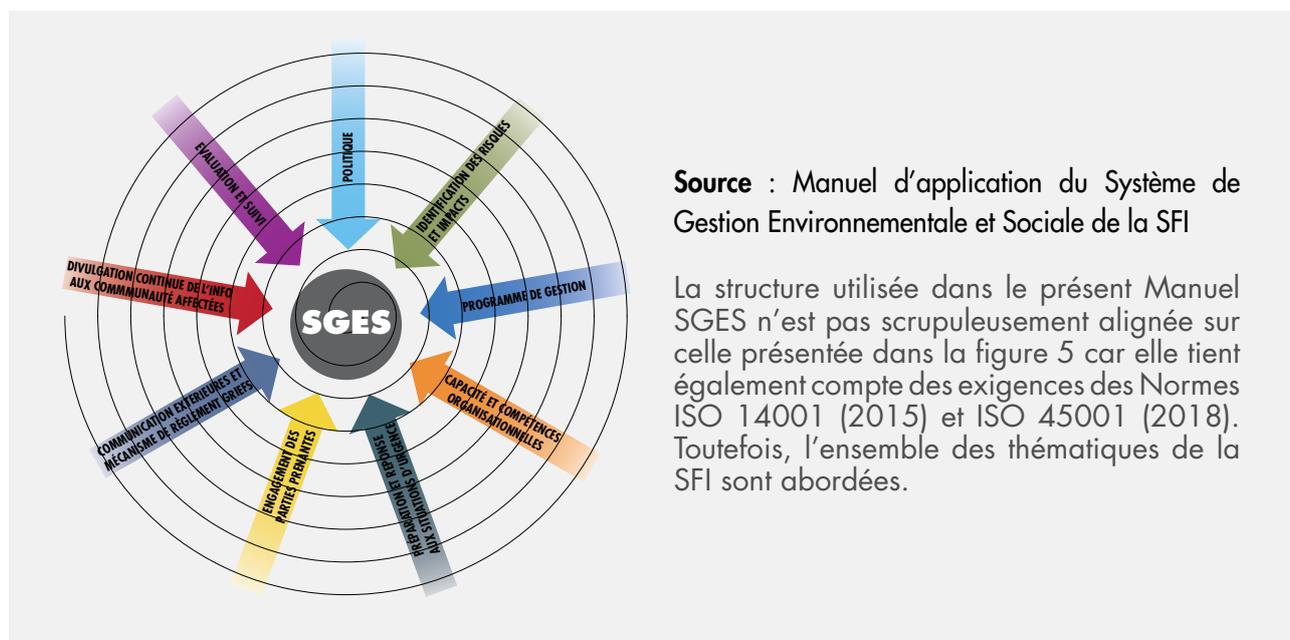


Figure 4: Structure du SGES selon la NP1 de la SFI⁵

1.5. PRINCIPES DU SGES

Les exigences du SGES du Groupe SIFCA s'appliquent dès la date de publication et à l'ensemble des filiales. Il est compatible avec les SGES existants au sein des filiales et les politiques et procédures E&S associées. Le SGES fixe les exigences minimales en matière de gestion des aspects E&S pour l'ensemble des filiales. Toutefois, les filiales ont la liberté d'adhérer à des exigences plus strictes et plus contraignantes le cas échéant.

Le présent SGES a été élaboré dans un souci de promotion d'excellence et en fonction des meilleurs standards et pratiques internationales E&S (voir Section 1.3).

A young tree sapling with a wooden stake and a green protective sleeve being held by hands in a field. The sapling has several green leaves and a thin stem. The wooden stake is attached to the stem, and a green sleeve is wrapped around the stem. Two hands are visible, one holding the top of the sleeve and the other holding the bottom. The background is a blurred green field.

2

PLANIFICATION

Le Groupe SIFCA, au travers de ses filiales, est amené à se développer, en mettant en œuvre des projets d'augmentation de capacité de ses outils industriels ou en développant de nouvelles plantations ou filières d'approvisionnement.

Ces développements sont appelés « projets » et nécessitent une planification rigoureuse afin d'anticiper et de gérer les risques et opportunités E&S qui en découlent.

2.1. PLANIFICATION DES PROJETS ET IDENTIFICATION DES RISQUES E&S

La planification et l'analyse des risques E&S des projets a pour objectif d'analyser au préalable les actions réalisées par les filiales du Groupe, et notamment leurs impacts E&S à venir. Cette planification et cette analyse doivent faire en sorte que ces projets respectent le principe de la hiérarchie, à savoir ; éviter/réduire/compenser.

Une procédure dédiée *SIFCA-SGES-PRO2_Planification et analyse des risques E&S* pour les projets a été développée en ce sens. Elle est disponible dans le classeur des procédures E&S de SIFCA.

Cette procédure présente la méthodologie permettant de classer les projets selon leur ampleur sur la base de critères E&S quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, deux catégories de projet ont été définies : les « projets mineurs » et les « projets majeurs ».

Selon la catégorie du projet, il conviendra de respecter les exigences dédiées en matière d'analyses préliminaires, d'études spécifiques E&S (notice EIES, EIES, HCV/HCS) et de développement de plans d'action visant à réduire les impacts E&S des projets.

La réalisation des analyses préliminaires et des études spécifiques nécessite une planification rigoureuse pour ne pas compromettre le calendrier de développement des projets. De même, le développement des plans d'action (PAR, PAB, PEPP, etc.) peut être exigé à différentes étapes du déploiement des projets (avant/après le démarrage des activités de construction, en phase d'exploitation, et en phase de fin de vie du projet).

Les outils de mise en œuvre de cette procédure sont disponibles :

- fiche projet ;
- modèle de TdR pour HCV et HCS ;
- modèle de TdR pour EIES pour les projets majeurs (**référence SIFCA-SGES-OUT03**) ;
- modèle de TdR pour PAR (**référence SIFCA-SGES-OUT01**) ; et
- modèle de TdR pour PAB (**référence SIFCA-SGES-OUT02**).

Chaque filiale adaptera cette procédure en fonction des systèmes et standards déjà en place en termes de planification et d'analyse des risques E&S des projets. Sur la base de cette revue, la filiale mettra à jour des procédures adaptés à ses besoins. Il est attendu que la filiale ne mette en œuvre que les exigences de cette procédure qui iraient au-delà de ses systèmes et standards. Si la filiale ne dispose pas de systèmes et de standards en termes de planification et d'analyse des risques E&S, elle peut directement utiliser cette procédure en l'adaptant à ses besoins (changer l'en-tête, enlever les références à SIFCA, etc.).

2.2. PROCÉDURE D'ANALYSE DES RISQUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'identification et l'analyse des risques au poste de travail constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

La procédure SIFCA-SGES-PR10_Analyse des risques au poste de travail décrit la méthodologie définie pour identifier, analyser et classer ces risques. Elle est applicable à l'ensemble des filiales y compris les activités administratives ou de bureau.

La notion de risque est souvent confondue avec la notion de danger et est précisée dans la procédure comme suit :

- **danger** : propriété intrinsèque d'un produit, d'un équipement, d'une situation, susceptible de causer un dommage à l'intégrité mentale ou physique du salarié ;
- **risque** : éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il est exposé. Deux composantes caractérisent le risque :
 - la probabilité que survienne un dommage lié à la fréquence d'exposition et/ou à la durée d'exposition au danger et la probabilité d'apparition du phénomène dangereux ;
 - la gravité du dommage.
- **dommage** : évènement non souhaité.

Les étapes clés de la mise en œuvre de cette procédure sont :

- **préparer** : définir une personne ou un groupe de personnes en charge du pilotage de la démarche, définir le champ d'intervention, identifier les unités ou postes de travail ;
- **identifier et analyser les risques** : pour chaque unité ou poste de travail, identifier les dangers relatifs aux tâches réalisées par les employés en les impliquant directement dans la démarche.

À noter que des dangers sont susceptibles d'être générés par les machines et équipements de travail et doivent être pris en compte. Pour chaque danger identifié, il conviendra d'analyser le risque associé en utilisant des critères quantitatifs permettant de définir la probabilité et la gravité du dommage. La combinaison de ces deux critères conduit à un niveau de criticité plus ou moins important. Plus la probabilité et la gravité seront élevées, plus la criticité sera élevée ;

- **classer les risques** : selon les résultats de l'analyse, les risques sont alors classés selon leur niveau de criticité et listés dans un registre d'analyse des risques ;
- **définir des actions de prévention** : plus la criticité sera élevée, plus le risque identifié sera prioritaire et devra faire l'objet de mesures d'action rapides et efficaces afin de diminuer la probabilité et/ou la gravité.

La procédure d'analyse des risques au poste de travail présente plus en détail cette méthodologie ainsi que les critères qui permettent de définir la probabilité, la gravité et la criticité des risques.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- registre des risques santé et sécurité au poste de travail (**SIFCA-SGES-ENR02**)

2.3. PROCÉDURE DE GESTION DES CHANGEMENTS

La gestion des changements a pour objectif d'identifier systématiquement les impacts et risques E&S provenant d'un changement au sein d'une unité, d'une filiale ou à l'échelle du Groupe.

Elle doit permettre l'identification des implications E&S le plus tôt possible dans le processus de changement et idéalement en amont de son apparition, afin de définir de nouvelles mesures de gestion visant à prévenir l'apparition de risques E&S.

Les changements peuvent être de plusieurs natures et une liste indicative est proposée ci-dessous :

- changement organisationnel ;
- modification des locaux de travail ;
- modification de l'outil de travail ;
- nouveaux produits ou services ;
- changement de réglementation ;
- évolution des connaissances sur les dangers et les risques E&S ;
- nouvelles technologies.

Les changements impliquent généralement plusieurs services ou départements. Il est donc fortement recommandé de réunir ces personnes pour comprendre l'étendue du changement et ses potentielles implications au regard des aspects E&S.

De même, l'identification de mesures d'action efficaces sera favorisée par une collaboration entre les équipes concernées.

La procédure **SIFCA-SGES-PR05_Gestion des changements** a été développée pour permettre une approche systématique de la gestion des changements. Elle apporte plus de détails quant à la méthodologie applicable et est disponible dans le classeur des procédures E&S.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- grille d'analyse des changements.

2.4. PROCÉDURE DE GESTION DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

La procédure de gestion de conformité réglementaire a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des exigences E&S applicables aux activités du Groupe SIFCA sont connues et systématiquement mises en œuvre.

Les exigences précitées sont susceptibles d'être modifiées et d'évoluer dans le temps. Elles doivent par conséquent faire l'objet d'un suivi régulier afin d'identifier les changements au niveau des activités du Groupe SIFCA, qui nécessitent d'être pris en compte pour se mettre en conformité.

Les exigences sont variables selon les filiales, considérant leurs activités et leur implantation géographique.

Il est nécessaire d'identifier une ou des personne(s) responsable(s) du suivi de la conformité réglementaire à l'échelle de chaque unité, des filiales du Groupe et de SIFCA.

Le suivi de la conformité peut être réalisé de plusieurs manières :

- suivi de l'évolution des exigences par le ou les responsables désignés (consultation des bases de données, participation à des conférences, adhésion à des organismes de conformité réglementaires, etc.) ;
- suivi par un organisme extérieur spécialisé (identification de nouvelles exigences et implications pour le Groupe SIFCA) – Toutefois, une analyse complémentaire du ou des responsables du suivi réglementaire en interne est nécessaire afin de s'assurer de l'applicabilité desdites exigences ;
- prise en compte des observations et non-conformités levées par des organismes de contrôle (ex : audits ISO).

Les exigences applicables doivent être archivées dans des registres réglementaires tenus à jour et à disposition des organismes de contrôle.

La procédure **SIFCA-SGES-PRO6_Suivi de conformité réglementaire** décrit en détail la méthodologie applicable et est disponible dans le classeur des procédures E&S.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- registre réglementaire (**Référence SIFCA-SGES-ENR05**).

2.5. BUDGET ANNUEL E&S

Pour assurer la bonne mise en œuvre des actions E&S au sein de l'ensemble des filiales du Groupe SIFCA, un budget annuel doit être défini.

Le budget annuel E&S est établi au niveau de chaque filiale et soumis au plus tard le 30 octobre de chaque année pour traitement au niveau du Groupe.

Les budgets annuels E&S doivent tenir compte des différentes typologies de budget, a minima :

- budget relatif à la mise en œuvre d'actions réglementaires (lois et réglementations applicables) ;
- budget relatif à la mise en œuvre d'actions exigées par les Parties Prenantes telles que les normes ISO :14 001 et ISO 45 001, les NP de la SFI, les PAES, etc.)
- budget relatif aux recommandations pour l'amélioration de la gestion E&S (ex : recommandations d'audits internes et externes) ;
- budget relatif aux coûts d'exploitation (OPEX).

Les budgets annuels seront évalués sur plusieurs années d'exercice, en considérant que certains investissements sont pluriannuels.

Les budgets annuels soumis au Groupe sont analysés par la Direction Communication et Développement Durable. Les investissements seront évalués sur la base de critères E&S avant d'être validés.

La procédure SIFCA-SGES-PRO07_Budget annuel E&S décrit plus en détail la méthodologie applicable et notamment la composition de la Direction Communication et Développement Durable, les différentes typologies d'investissements et les critères d'évaluation des budgets annuels soumis au Groupe pour validation.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- modèle de budget pluriannuel.

2.6. RÔLES, RESPONSABILITÉS ET GESTION DES COMPÉTENCES E&S

Le Groupe SIFCA a établi un organigramme général présentant le positionnement et les interactions des équipes à l'échelle du Groupe et des filiales.

Le Groupe dispose d'organes de pilotage de la Stratégie Développement Durable, tels que présentés ci-contre dans la Figure 6 :

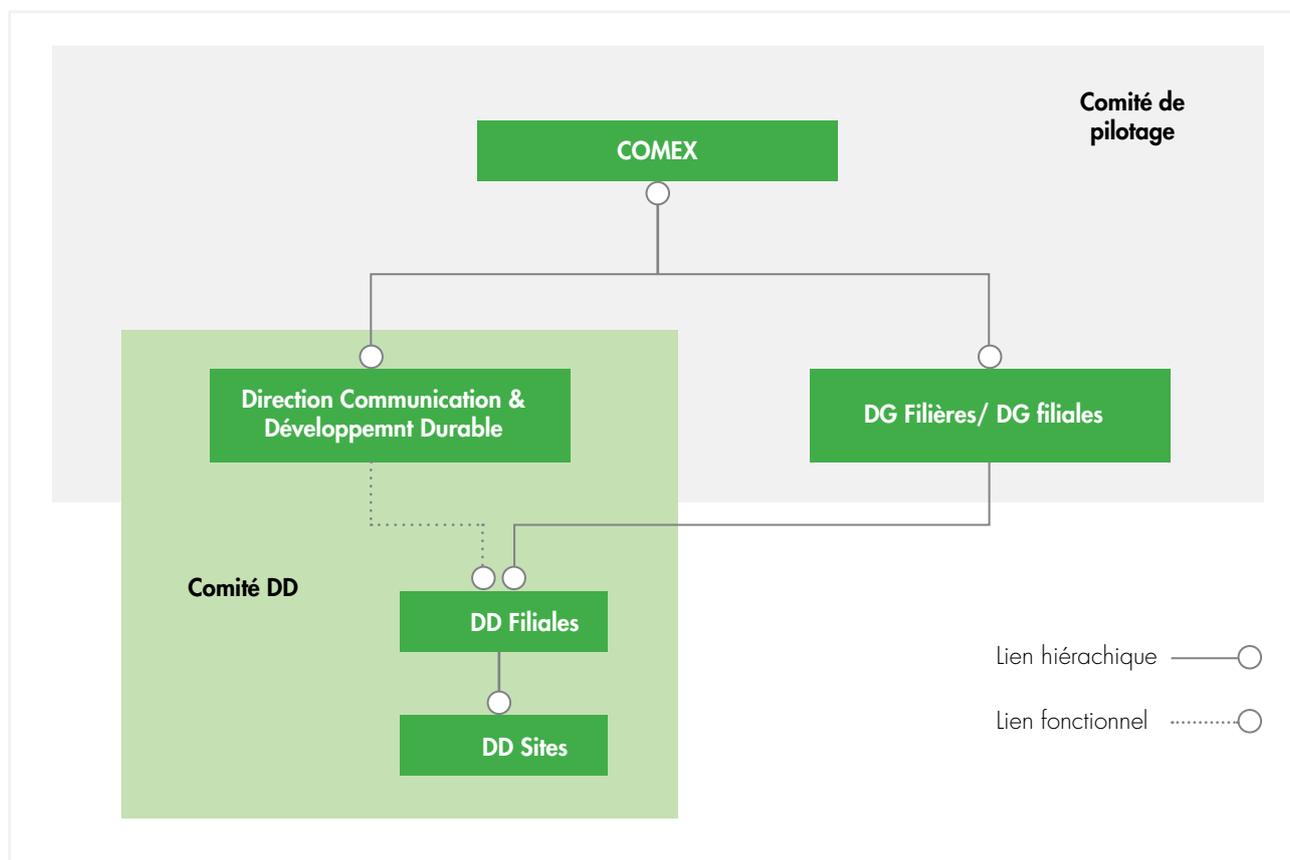


Figure 6: Organes de pilotage de la Stratégie DD





Figure 7: Rôles et responsabilités des organes de pilotage de la stratégie DD



Des formations E&S sont planifiées afin de permettre au personnel de monter en compétence et d'assurer pleinement son rôle au regard de la gestion des aspects E&S. Chaque employé ou groupe d'employés recevra une formation E&S adaptée à son niveau de responsabilité et à son niveau d'exposition aux risques E&S dans l'accomplissement de ses activités :

- induction ;
- formation interne ;
- formation externe qualifiante ;
- sensibilisation, etc.

La procédure SIFCA-SGES-PRO04_Rôles, responsabilités et gestion des compétences E&S décrit plus en détail les rôles et les responsabilités du personnel du Groupe ainsi que les modalités d'accès aux différentes offres de formation E&S.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- fiches de poste ;
- organigrammes E&S ;
- copie des CVs ;
- programme de formation et de sensibilisation E&S ;
- liste d'experts E&S.

POLITIQUE GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE SIFCA

Le Groupe SIFCA s'est engagé de manière permanente à être une Entreprise de Référence et Citoyenne dans tous ses domaines d'activités, et notamment dans la gestion des femmes et des hommes qui y travaillent.

Notre Politique des Ressources Humaines s'articule autour de l'Axe Stratégique de Durabilité « *Mettre l'Humain au centre de notre politique d'expansion* »

Elle s'appuie sur les valeurs fondamentales du Groupe : Responsabilité, Ethique et Qualité, et véhicule ses engagements que sont le respect des personnes, des partenaires et clients, des actionnaires et de l'environnement.

L'application des principes contenus dans la présente politique des ressources humaines relève de la responsabilité partagée des Directions Ressources Humaines et de l'encadrement. En effet, chaque salarié du Groupe contribue, en tant que responsable d'une équipe ou en tant que collègue, à l'amélioration continue des processus des Ressources Humaines, et des conditions de vie dans l'entreprise.

Cela se traduit par une interaction permanente entre les managers et les responsables ressources humaines et des comportements « co-responsables » qui permettront de Grandir ensemble.

La présente politique s'applique à tout le personnel du Groupe SIFCA, toutes entités confondues, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, le lieu de travail ou la situation d'emploi.

Vous trouverez dans le livret « Nos principes, nos engagements » les grandes orientations de la politique des Ressources Humaines du Groupe SIFCA.



Pierre BILLON
Directeur Général
1^{er} juillet 2018

A photograph of two men standing outdoors in a lush green field. The man on the left is older, with grey hair, wearing a blue polo shirt under an orange patterned cardigan. The man on the right is younger, wearing a white polo shirt with a green collar and a small logo on the chest. They are both smiling and looking towards the right. A thin wire is visible in the background. A green semi-transparent banner is overlaid at the bottom of the image, containing a black box with the number 3 and the text 'DÉPLOIEMENT DU SGEN'.

3

DÉPLOIEMENT DU SGEN

Une fois les risques E&S identifiés et connus, il convient de définir des plans de gestion dédiés à chaque thématique E&S pour faciliter la mise en œuvre des plans d'action. Les plans de gestion doivent permettre à minima de définir les objectifs recherchés, les rôles et les responsabilités du personnel, les moyens humains et organisationnels disponibles pour mettre en œuvre les plans d'actions, et les conditions de contrôle et d'évaluation de l'efficacité des actions.

Les plans de gestion et leurs procédures associées permettent de mettre en œuvre les politiques et les objectifs DD du Groupe SIFCA d'un point de vue opérationnel. Ces éléments constituent le programme de gestion du SGES. Chaque procédure précise les exigences applicables aux filiales et leur mise en œuvre.

3.1. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le Groupe SIFCA interagit avec de nombreuses Parties Prenantes (PP) dans le cadre de ses activités. Il est essentiel pour le Groupe de tenir compte des attentes de ces PP vis-à-vis des projets et des activités, mais aussi des impacts E&S sur les PP.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) a pour objectif de contribuer à la bonne gestion des aspects E&S des projets sur la base de relations solides, constructives proactives et réactives avec l'ensemble des PP.

Les PP du Groupe SIFCA peuvent être très variées, telles que représentées sur la Figure 8 :



Figure 8: Exemple de groupes de PP

Le PEPP comprend :

- L'identification des PP du Groupe SIFCA ;
- La cartographie des PP sur la base de critères relatifs à leur degré d'intérêt et d'influence ;
- La définition des techniques et la fréquence d'engagement avec les PP selon les résultats de la cartographie des PP ;
- La mise en œuvre et le suivi des actions d'engagement avec les PP ;
- Le mécanisme de règlement des griefs.

Le PEPP complet est disponible dans le classeur des procédures E&S.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- Registre des Parties Prenantes (Référence SIFCA-SGES-ENR03) ;
- Cartographie des Parties Prenantes.

3.2. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le Groupe SIFCA, conscient de l'impact économique de ses activités agro-industrielles, entend partager les richesses générées grâce à ses dernières avec les communautés vivant autour de ses sites, au travers de projets socio-économiques.

Afin d'assurer une communication régulière et un partage transparent, le Groupe SIFCA a mis en place un cadre permanent de dialogue (CPD) avec chacune des communautés locales. Ces CPD permettent de sélectionner et de réaliser des projets communautaires qui correspondent aux besoins des populations.

Ces projets sont répartis en deux catégories que sont les projets sociaux et les projets économiques tels que décrits 9 et 10.





EDUCATION :

- Dons de kits scolaires
- Construction d'écoles/salles de classes
- Construction de crèches
- Construction/réhabilitation de cantines scolaires

SANTÉ :

- Construction de maternités/centres de santé/dispensaires/infirmières
- Dons de matériels et équipements sanitaires



AUTRES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES :

- Construction de logements (instituteurs, infirmiers, sage-femmes, etc.)
- Construction de foyers polyvalents/apartements
- Construction/réhabilitation de pompes hydrauliques
- Électrification de villages

Figure 9: Projets sociaux



15 000 PLANTEURS PRIVÉS EN MOYENNE PAR AN,

Partenaires privilégiés du Groupe SIFCA, reçoivent un appui technique en vue de les orienter vers de bonnes pratiques agricoles et durables

ACCOMPAGNEMENT DE GROUPEMENTS DE FEMMES

Accompagnement de groupements de femmes, en partenariat avec l'ANADER, reçoivent un appui pour la réalisation d'activités génératrices de revenus



AUTRES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES :

Formation de jeunes issus de nos communautés locales, au métier de l'agropastorale à l'INFPA (Institut Nationale de Formation Professionnelle Agricole) avec un taux d'insertion de 65 %



Figure 10: Projets économiques

SIFCA s'engage à participer au développement des communautés locales en s'appuyant sur ses capacités techniques et financières.

SIFCA a développé un Plan de Développement des Communautés Locales (PDCL) structuré sur la base des étapes suivantes :

- identification et documentation des besoins (consultations avec les communautés locales et les autorités locales, bases de données publiques, études socio-économiques, etc.) ;
- définition et priorisation des projets de développement communautaire (critères de sélection, critères de priorisation, etc.) ;
- programmation de la mise en œuvre des projets (description, objectifs, PP, planning, coûts, contrôle, etc.) ;
- suivi de la mise en œuvre des projets.

Le PDCL complet est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- grille de sélection des projets PDCL (Référence SIFCA-SGES-ENR08) ;
- grille d'analyse des besoins des communautés (Référence SIFCA-SGES-ENR08).

3.3. PLAN DE GESTION DES CONDITIONS D'EMPLOI

Le Plan de gestion des conditions d'emploi est développé en ligne avec l'ensemble des exigences applicables en la matière, telles que :

- les lois et réglementations nationales et locales (spécifique à chaque filiale) ;
- la norme ISO 45001 ;
- la NP2 de la SFI ;
- les conventions applicables de l'OIT ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

Le plan de gestion des conditions d'emploi comprend les engagements du Groupe SIFCA au regard des aspects suivants :

- la politique Ressources Humaines ;
- les conditions de travail et modalités d'emploi ;
- l'organisation des travailleurs (syndicat, représentants des salariés, etc.) ;
- la non-discrimination et égalité des chances ;
- le licenciement collectif ;
- le mécanisme de règlement des griefs (interne) ;
- le travail des enfants ;
- le travail forcé.

Les lois, réglementations nationales et locales doivent être a minima observées en matière de condition d'emploi.

Toutefois, les engagements du Groupe présentés dans le Plan de gestion des conditions d'emploi doivent également être respectés par l'ensemble des filiales, dès lors qu'ils ne sont pas spécifiquement interdits dans le pays concerné.

Le plan de gestion des conditions d'emploi est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

Outil(s) d'aide à la mise en œuvre :

- notice à l'attention des nouveaux embauchés (Référence SIFCA-SGES-OUT08) ;
- registre des griefs internes (Référence SIFCA-SGES-ENR04).

3.4. PLAN DE GESTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le plan de gestion santé et sécurité au travail découle directement de l'analyse préalable des risques. Pour chacun des risques identifiés, le plan vise à définir :

- les objectifs ;
- les rôles et responsabilités du personnel ;
- les actions préventives et correctives visant à éviter et réduire les risques ;
- les mesures de suivi des plans d'action ;
- les moyens techniques et organisationnels disponibles ;
- les indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité ;
- le reporting ;
- les formations pertinentes en la matière.

Ce plan doit fournir des mesures opérationnelles de gestion des activités présentant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, tels que :

- le travail en hauteur ;
- le travail en espace confiné ;
- l'usage d'engins de chantier ;
- l'usage d'outils ;
- le travail sur ou à proximité des machines de production, etc.

À noter qu'il appartient à chaque filiale de réaliser sa propre analyse des risques. Le plan de gestion santé et sécurité est donc propre à chaque filiale et doit être adapté en conséquence.



3.6. PLAN DE GESTION E&S DES SOUS-TRAITANTS

Le Plan de gestion E&S des sous-traitants doit permettre de s'assurer que le travail effectué par les entreprises sous-traitantes est conforme aux exigences E&S fixées par le Groupe SIFCA.

Afin de s'assurer de la performance E&S des sous-traitants, le plan distingue trois étapes essentielles :

ÉTAPES	ÉLÉMENTS DE GESTION
Sélection du sous-traitant	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères de sélection E&S du sous-traitant dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) • Demander des preuves de la performance E&S du sous-traitant (indicateurs de performance E&S sur projets antérieurs, SGES, exemples de procédures, etc.)
Contractualisation du sous-traitant	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des clauses E&S dans les contrats passés avec les entreprises sous-traitantes
Suivi de la performance du sous-traitant	<ul style="list-style-type: none"> • Auditer et inspecter régulièrement le travail des sous-traitants et définir des plans d'action visant à améliorer leur performance, le cas échéant.

Les éléments de gestion précités sont présentés plus en détail dans le plan de gestion E&S des sous-traitants, disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

3.5. PLAN DE GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cadre de ses activités, le Groupe SIFCA fait appel à des fournisseurs, notamment :

- des planteurs ;
- des coopératives agricoles ;
- des grossistes.

Le recours à ces intermédiaires présente un risque pour la réputation du Groupe SIFCA, dès lors que des problématiques majeures telles que la déforestation et le travail des enfants peuvent être observées.

Compte-tenu de l'engagement du Groupe SIFCA vis-à-vis de ces problématiques, il est essentiel de s'assurer que les pratiques des intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement respectent les exigences E&S du Groupe SIFCA.

C'est pourquoi le Plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement a été développé afin de définir des critères E&S pour la sélection, la contractualisation et le suivi des activités menées par les intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement. Les critères prioritaires sont axés sur la déforestation et le travail des enfants, mais peuvent être étendus selon le contexte et les pratiques locales.

Le Plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

3.7. PLAN DE GESTION DES LOGEMENTS

Dans le cadre de ses activités et projets, le Groupe SIFCA assure l'hébergement temporaire et permanent d'une partie de ses employés.

Les logements doivent répondre à un certain nombre d'exigences E&S afin de garantir la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que celles des communautés locales.

De ce fait, le Groupe SIFCA a développé un plan de gestion des logements comprenant les standards minimums requis pour l'hébergement de travailleurs relatifs aux :

- réglementations et normes locales (qualité des matériaux de construction, sécurité incendie, électricité, etc.) ;
- conditions générales sanitaires (localisation, présence de nuisibles, humidité, eau stagnante, ventilation, climatisation, assainissement, etc.) ;
- chambres/dortoirs ;
- sanitaires (douches, etc.) ;
- cantines, cuisines et pressing ;
- alimentation et sécurité alimentaire ;
- services de soins et de santé ;
- moyens de communications.

À noter que des mesures additionnelles de gestion des aspects E&S peuvent s'appliquer dans le cas de la construction de logements (base-vie), les mêmes que celles qui s'appliqueraient dans le cadre d'un projet de construction.

Les standards minimums sont décrits dans le plan de gestion des logements et sont disponibles dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



3.8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le Plan de gestion environnementale est basé sur l'analyse des risques E&S préalablement établie. Pour chacun des risques environnementaux identifiés, le plan vise à définir :

- les objectifs ;
- les rôles et responsabilités du personnel ;
- les actions préventives et correctives visant à éviter et réduire les risques ;
- les mesures de suivi des plans d'action ;
- les moyens techniques et organisationnels disponibles ;
- les indicateurs de performance en matière d'environnement ;
- le reporting ;
- les formations pertinentes en la matière.

Ce plan doit fournir des mesures opérationnelles de gestion pour les thématiques environnementales prioritaires telles que :

- la consommation en eau et en énergie ;
- la gestion des ressources naturelles ;
- la gestion des rejets atmosphériques ;
- la gestion des eaux usées ;
- la gestion des déchets ;
- le stockage de produits chimiques ;
- l'érosion ;
- le démantèlement des installations, etc.

À noter que plus de 70 % de nos usines sont à ce jour autonomes en énergie et sont alimentées en biomasse issue de nos sous-produits agricoles.

Le plan de gestion de l'environnement est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

À noter qu'il appartient à chaque filiale de réaliser sa propre analyse des risques. Le plan de gestion de l'environnement est donc propre à chaque filiale et doit être adapté en conséquence.



3.9. PLAN DE GESTION DE L'EAU

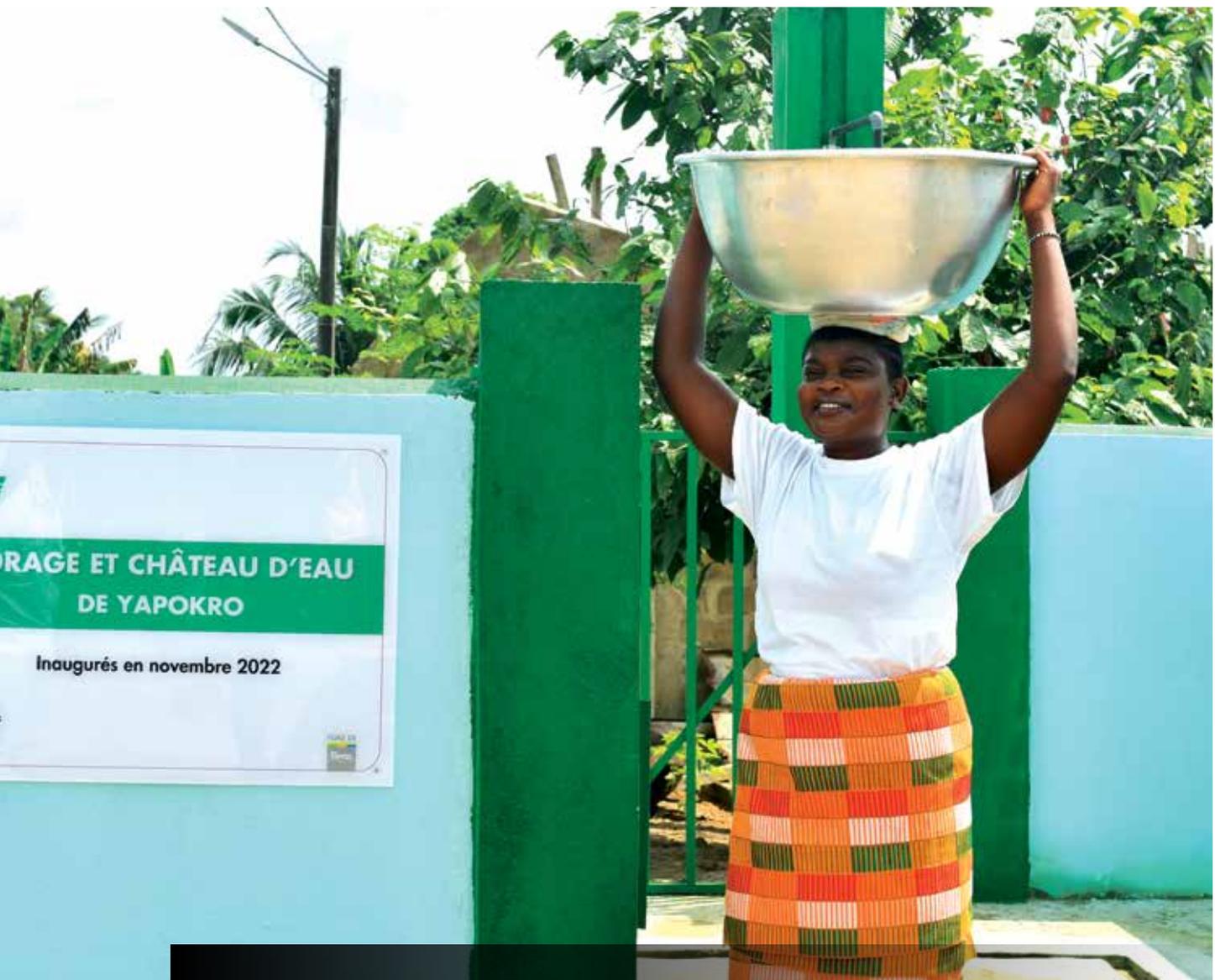
Le Plan de gestion de l'eau vise à encadrer la consommation de l'eau dans le cadre des activités du Groupe SIFCA. Il doit permettre de dresser un état des lieux de la disponibilité de l'eau et de la consommation en eau requise dans la zone d'activité concernée. Il doit également permettre de définir des mesures de réduction de la consommation en eau afin de préserver cette ressource.

Le plan comprend la description :

- de l'état de la disponibilité de l'eau dans la zone concernée ;
- des masses d'eau exploitées (eaux souterraines, eaux de surface, eaux de pluie, eaux de ville, etc.) ;
- des types d'ouvrages exploités (forage, pompage, bêche à eau, château d'eau) ;
- des permis ;
- des usages de l'eau ;
- de la consommation moyenne pour chaque typologie de masse d'eau et d'ouvrage exploités ;
- des mesures de réduction de la consommation en eau.

Le plan de gestion de l'eau est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

À noter que le contexte environnemental est propre à chaque unité ou chaque filiale et que le plan de gestion de l'eau doit être adapté en conséquence, selon les spécificités des unités et filiales.



3.10. PLAN DE GESTION DES DÉCHETS

Le plan de gestion des déchets vise à fournir les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et doit être adapté par chaque filiale selon les déchets qu'elle génère, les infrastructures de collecte, de transport et d'élimination des déchets, présentes dans la zone concernée.

Le plan de gestion des déchets comprend :

- la politique de gestion des déchets du Groupe (éviter, réutiliser, recycler, valoriser) ;
- la liste des déchets dangereux et non-dangereux générés par la filiale/unité ;
- les exigences en matière de tri des déchets ;
- les exigences en matière de stockage des déchets afin de prévenir la dégradation du déchet et des pollutions accidentelles ;
- la description des dispositifs de collecte et de transport selon la nature des déchets ;
- l'identification et la description des infrastructures d'élimination des déchets ;
- la preuve d'agrément ou d'autorisation administratives des entreprises de collecte, de transport et d'élimination des déchets ;
- le contenu du registre de suivi des déchets (nature du déchet, quantité, date d'enlèvement, références des entreprises de collecte, de transport et d'élimination, référence du bordereau de suivi de déchet, etc.).

Le plan de gestion des déchets est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



3.1.1. PLAN DE GESTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE DÉFORESTATION

Le plan de gestion du changement climatique et de déforestation vise à définir des mesures permettant de quantifier et réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ainsi que de prévenir la déforestation directement générée par les activités du Groupe SIFCA, mais aussi de la chaîne d'approvisionnement.

En effet, le Groupe a défini une politique comprenant des critères de préservation de la biodiversité avec un objectif « Zéro Déforestation ». Cette politique décrit les mesures et engagements pris en ce sens et notamment la conduite d'études spécifiques dans le cadre de projets de développement pour l'identification et la préservation de zones à fort potentiel de stockage de CO₂ (HCS).

Une charte environnementale a également été développée et présente les engagements relatifs à l'évaluation régulière de l'empreinte carbone des activités du Groupe SIFCA et aux objectifs de réduction des émissions de GES.

Ces éléments sont détaillés dans le plan de gestion du changement climatique et de déforestation.

Le plan comprend :

- la méthodologie de calcul et de suivi des émissions de GES ;
 - l'identification des postes émetteurs de GES ;
 - des objectifs et projets de réduction des émissions de GES ;
 - les exigences de la politique du Groupe SIFCA au regard de la déforestation (Critères de préservation de la biodiversité-Zéro déforestation) ;
 - les mesures prises pour sélectionner et travailler avec des fournisseurs respectueux des engagements de déforestation (voir « Plan de gestion des risques E&S de la chaîne d'approvisionnement » disponible dans le classeur des procédures E&S de SIFCA) ;
 - les mesures prises pour limiter la déforestation dans le cadre des activités du Groupe (HCS/HCV) ;
 - les mesures de suivi de la performance en matière de déforestation.
- Le plan de changement climatique et déforestation est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



3.12. PLAN DE GESTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, les filiales ont recours à des produits phytosanitaires afin de préserver les cultures et assurer une production suffisante et continue.

L'usage des produits phytosanitaires présente des risques pour l'environnement, les travailleurs et les communautés locales. C'est pourquoi le choix des produits phytosanitaires et leur gestion au quotidien doit faire l'objet de règles spécifiques.

Le Groupe SIFCA encourage la sélection de pesticides chimiques à faible toxicité humaine, réputés efficaces contre les espèces cibles et ayant des effets minimes sur les espèces non ciblées et sur l'environnement.

Le plan de gestion des produits phytosanitaires comprend :

- les rappels à la réglementation applicable (convention de Genève, conventions sur les Polluants Organiques Persistants, convention de Rotterdam, etc.) ;
- l'inventaire des pesticides et des stocks dans les filiales (nom commercial, matière active et %, classe OMS, type de pesticide, dose utilisée, quantité en stock, FDS) ;
- les critères d'achat des pesticides (réglementation, résultats de recherche, degré de toxicité, etc.) ;
- les mesures de réception des pesticides (livraison sécurisée, récupération des produits périmés par le fournisseur, etc.) ;
- les mesures relatives au transport et au stockage des pesticides (usage de récipients appropriés, prévention des déversements accidentels, compatibilité des produits, locaux adaptés, restriction d'accès, etc.) ;
- les mesures relatives à la manipulation des pesticides (bonnes pratiques, EPI, etc.) ;
- les mesures de gestion des déchets de pesticides (produits périmés et contenants vides).

Le plan de gestion des produits phytosanitaires est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



3.13. PLAN DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DE POPULATION

Le groupe SIFCA, au travers de ses filiales, est amené à développer des terres afin de valoriser leur potentiel agricole ou agro-industriel.

Le plan de gestion des déplacements de population a pour objectif de minimiser l'impact du développement des terres sur les propriétaires et utilisateurs de ces terres, et d'assurer l'amélioration de leurs moyens d'existence découlant de ces terres.

Le groupe SIFCA reconnaît que tous les propriétaires de terres disposant d'un titre foncier ou d'un droit coutumier, quels qu'ils soient, reconnus ou non, par les réglementations foncières en vigueur et les usagers, qu'ils soient formels ou informels ; bénéficient d'avantages qui affectent directement leurs conditions de vie (revenu, alimentation, santé, etc.), leurs cultures et leurs croyances.

Au travers de ce plan, SIFCA et ses filiales s'engagent à faire une évaluation des propriétés et à s'assurer que la mise en valeur des terres respecte la hiérarchie éviter/réduire/compenser vis-à-vis des déplacements de population.

Le plan de gestion des déplacements de population décrit les différentes étapes à suivre et vise à mettre en œuvre les déplacements de population selon les meilleures pratiques internationales, telles que définies par la NP5 de la SFI et les exigences de la VGGT (Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers).

Les étapes du processus et les exigences associées sont présentées dans le plan de gestion des déplacements de population et sont disponibles dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

Outils d'aide à la mise en œuvre :

- dR Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour consultant (Référence SIFCA-SGES-OUT01).

3.14. PLAN DE GESTION DES RISQUES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

En plaçant l'humain au cœur de nos préoccupations, la gestion de la santé et de la sécurité des communautés (SSC) est basée sur les objectifs suivants :

- identifier, évaluer et hiérarchiser systématiquement les risques et les impacts des activités des filiales sur la santé et la sécurité des communautés locales ;
- prévenir et éviter de manière proactive les impacts négatifs sur la SSC ;
- valoriser tout impact positif lié à la SSC ;
- développer des stratégies permettant d'améliorer la SSC, par la diffusion d'informations appropriées, la sensibilisation et des actions de prévention visant à renforcer la capacité des communautés à mieux gérer leur santé et sécurité en toute autonomie ;
- mettre en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité qui protègent les communautés locales et les employés, conformément à la réglementation nationale, locale et aux meilleures pratiques internationales.

La gestion de la SSC doit permettre de réduire l'apparition d'accidents, de blessures, de maladies et de décès liés aux activités du projet dans la zone couverte par celui-ci.

Les communautés ne sont pas homogènes et les impacts à prendre en compte peuvent être différents au sein des groupes locaux, y compris les groupes de personnes vulnérables, composés d'hommes, de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de personnes handicapées.

L'étendue, le niveau de détail et le type d'analyse doivent être proportionnels à la nature et à

l'importance des risques et des impacts potentiels du projet proposé sur la santé et la sécurité de la communauté locale.

Par ailleurs, il est important de ne pas négliger la possibilité qu'un projet puisse exacerber une situation déjà difficile sur le plan local (propriété des terres) ou exercer des pressions sur des ressources locales peu abondantes (eau), pouvant déboucher sur de nouveaux conflits.

L'élément clé de la bonne gestion des risques pour la santé et la sécurité des communautés repose sur un dialogue ouvert, transparent et proactif avec les communautés affectées. Les risques et impacts ainsi que les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser, doivent être discutés avec les communautés dans le but d'obtenir leur consentement préalable.

Le Plan de gestion de la SSC couvre les thématiques suivantes :

- conception et sécurité des infrastructures et des équipements ;
- gestion des matières dangereuses ;
- services des écosystèmes ;
- exposition aux maladies ;
- préparation et réponse aux situations d'urgence.

Le Plan de gestion de la SSC est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

3.15. PLAN DE GESTION DE LA SÛRETÉ

Dans le cadre des activités de SIFCA, le recours au personnel de sécurité est parfois nécessaire pour sécuriser les biens et le personnel contre des agressions, des vols, ou encore des attentats terroristes.

L'expérience a montré que les tensions entre les entreprises et les communautés peuvent rapidement et facilement évoluer en problème de sécurité dès lors que le personnel de sécurité présente un comportement inadapté, voire violent.

Le plan de gestion de la sûreté doit permettre de s'assurer que l'attitude, le comportement, et les actions du personnel de sécurité respectent les dispositions des droits de l'homme et ne soient pas susceptibles de provoquer des tensions avec les Parties Prenantes des projets du Groupe SIFCA.

Le plan de gestion de la sûreté comprend :

- les aspects fondamentaux du recours au personnel de sécurité ;
- l'intégration de clauses E&S dans les contrats passés avec le personnel de sécurité ;
- la supervision du personnel de sécurité ;
- le comportement du personnel de sécurité ;
- le recours proportionné à la force ;
- les formations du personnel de sécurité ;
- les équipements du personnel de sécurité ;
- le port d'armes ;
- le mécanisme de gestion des griefs (internes/externes) ;
- la remontée et le suivi des incidents de sûreté.

Le plan de gestion de la sûreté est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

3.16. PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe SIFCA est engagé depuis plus de 13 ans dans la préservation de la biodiversité, notamment grâce à une politique qui matérialise les critères de préservation de la biodiversité (Annexe 2) sur nos sites et définit les dispositions à respecter pour l'extension ou la création de nouvelles plantations.

Nous collaborons également avec les institutions nationales. Ainsi, le Groupe SIFCA a noué plusieurs partenariats avec :

- le ministère des Eaux et Forêts : contribution à la reconstitution du couvert forestier ;
- la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) : appui à la surveillance des forêts classées de Bamo et Kinkaine ;
- l'ONG AMISTAD : appui au reboisement agroforestier dans nos zones d'implantation ;
- l'ONG Conservation des Espèces Marines (CEM) : appui à la conservation des espèces animales et végétales vivant en milieux marins (Grand-Bereby) à travers la Fondation SIFCA.

De plus, le Groupe SIFCA s'engage à faire réaliser des études techniques environnementales visant à éviter et réduire les impacts environnementaux de ses projets de développement agricole :

- études d'Impact Environnemental et Social (comprend l'analyse de l'état initial via l'inventaire faune/flore sur le terrain et l'identification des impacts sur la biodiversité, tels que requis par la NP6 de la SFI) ;
- étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC) systématique ;
- études de Haute Valeur Carbone (HCS) systématique.

Ainsi, le Groupe SIFCA réalise des actions de préservation de la biodiversité qui sont présentés dans la figure 11.



Figure 11: Actions de préservation de la biodiversité

Le plan de gestion de la biodiversité comprend :

- la politique et les objectifs du Groupe SIFCA en matière de préservation de la biodiversité ;
- l'inventaire des impacts des activités sur la biodiversité ;
- les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser ces impacts ;
- les rôles et responsabilités ;
- les moyens humains et organisationnels disponibles ;
- les formations de personnel ;
- le suivi de la performance et le reporting en matière de préservation de la biodiversité.

Le plan de gestion de la biodiversité est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

Outil de mise en œuvre :

- TdR de Plan d'Action Biodiversité (PAB) pour consultant (Référence SIFCA-SGES-OUT02).

3.17. PLAN DE GESTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les activités du Groupe SIFCA sont implantées dans 4 pays d'Afrique et en France, et sont présentées dans la figure 12.

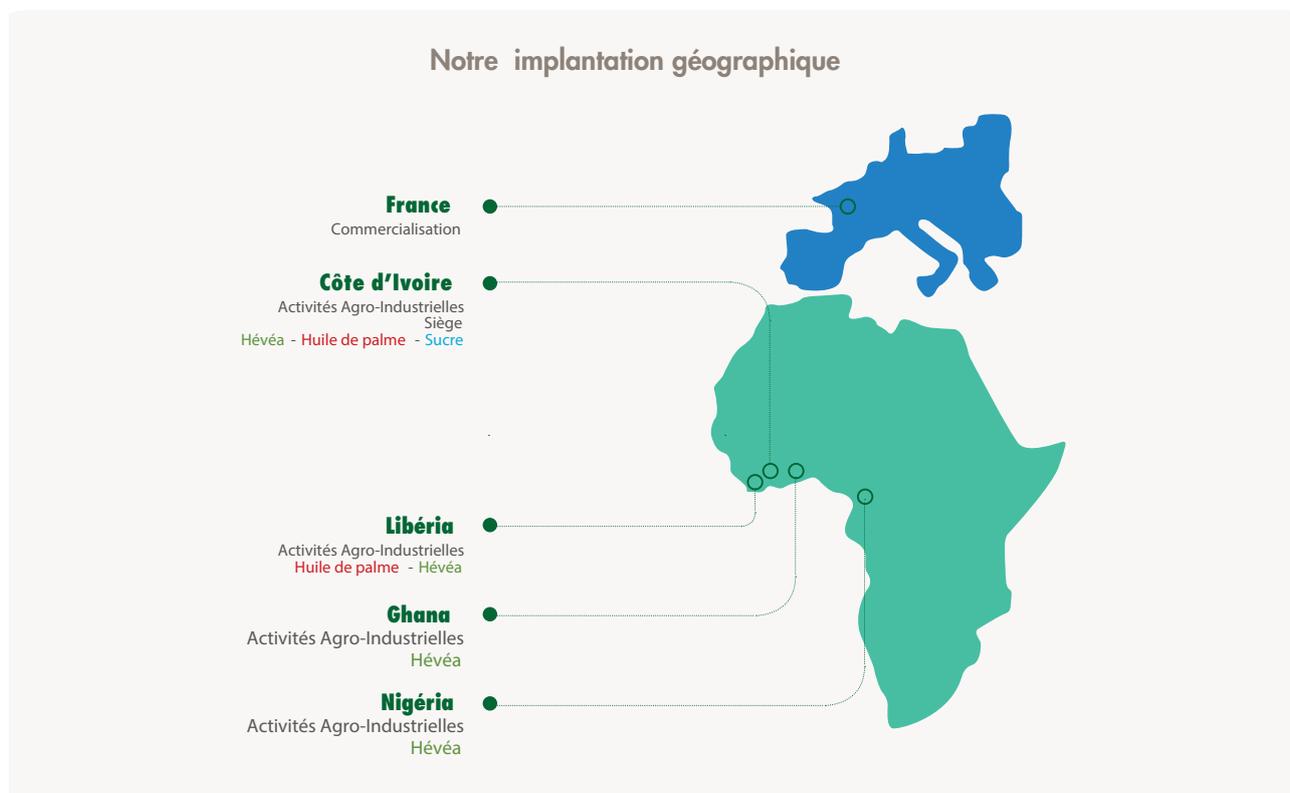


Figure 12: Implantations du Groupe SIFCA

Source : Site web du Groupe SIFCA <https://www.groupesifca.com/>

Des peuples autochtones sont présents dans les zones d'implantation des filiales sur le continent africain et sont susceptibles d'interagir avec les activités du Groupe SIFCA.

Les peuples autochtones font souvent partie des segments de la population les plus marginalisés et les plus vulnérables. Leur statut économique, social et juridique entrave souvent leur capacité à défendre leurs intérêts et leurs droits sur les terres et les ressources naturelles et culturelles, ce qui peut limiter leur capacité à participer au développement et à en tirer avantage.

Bien qu'aucune définition claire et universelle des peuples autochtones n'existe dans la littérature, la NP7 de la SFI suggère les critères de définition suivants :

Le terme « peuples autochtones » est utilisé dans un sens générique pour désigner un groupe social et culturel distinct, présentant, à des degrés divers, les caractéristiques suivantes :

- auto-identification en tant que membres d'un groupe culturel autochtone distinct et reconnaissance de cette identité par d'autres ;
- attachement collectif à des habitats géographiquement distincts ou des territoires ancestraux dans la zone du projet ainsi qu'aux ressources naturelles existantes dans ces habitats et territoires ;
- institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques coutumières distinctes de celles de la société ou de la culture dominantes ;
- une langue ou un dialecte distinct, souvent différents de la langue ou des langues officielles du pays ou de la région dans lesquels ils vivent.

Compte-tenu de la vulnérabilité des peuples autochtones, ils font l'objet d'une attention toute particulière afin de :

- veiller à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, des cultures et des moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles des peuples autochtones ;
- anticiper et éviter les impacts négatifs des projets sur les communautés de peuples autochtones ou, si cela n'est pas possible, réduire, restaurer et/ou compenser ces impacts ;
- promouvoir des bénéfices et des opportunités liés au Développement Durable pour les peuples autochtones qui sont culturellement appropriés ;
- établir et maintenir avec les peuples autochtones affectés par un projet pendant toute sa durée, une relation permanente, fondée sur la Consultation et la participation éclairées (CPE) ;
- obtenir le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones ;
- respecter et préserver la culture, le savoir et les pratiques des peuples autochtones.

L'approche présentée ci-dessus est traduite par des actions détaillées dans le Plan de gestion des peuples autochtones.

Il appartient à chaque filiale d'adapter le plan de gestion et d'identifier la présence de peuples autochtones dans la zone d'influence de ses activités et d'en dresser l'inventaire. Les actions définies pour atteindre les objectifs précités seront adaptées aux spécificités des peuples autochtones identifiés.

Le plan de gestion des peuples autochtones est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



3.18. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Dans le cadre de ses activités et projets, le Groupe SIFCA s'engage à identifier les potentiels impacts sur le patrimoine culturel et à mettre en œuvre des mesures visant à les éviter, les réduire et/ou les compenser.

La méthodologie appliquée consiste à s'appuyer sur les EIES afin d'identifier ces impacts et définir des mesures et des outils de gestion qui font partie intégrante du SGES. Les mesures de gestion devront se conformer aux exigences applicables et notamment aux lois et réglementations nationales et internationales ainsi qu'à la NP8 de la SFI.

D'après la NP8 de la SFI, le patrimoine culturel est défini comme suit :

- les formes matérielles de patrimoine culturel, notamment les objets matériels, meubles ou immeubles, biens, sites, structures ou groupes de structures présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse ;
- les caractéristiques naturelles uniques ou les objets matériels qui incarnent des valeurs culturelles, tels que les boisés, les rochers, les lacs et les chutes d'eau sacrées ;
- certains cas de formes culturelles immatérielles qui sont proposées pour servir à des fins commerciales, telles que les savoirs culturels, les innovations et les pratiques des communautés incarnant des modes de vie traditionnels.

Les exigences de la NP8 s'appliquent au patrimoine culturel, qu'il soit juridiquement protégé ou non, qu'il ait été perturbé auparavant ou non. À noter que le patrimoine culturel des peuples autochtones est gouverné par les exigences de la NP7 de la SFI et donc par le Plan de gestion des peuples autochtones (Voir Section 3.17, disponible dans le classeur des procédures E&S de SIFCA).

Le plan de gestion du patrimoine culturel a pour objectif de définir les mesures de gestion prises lorsqu'un projet ou une activité présente des impacts sur le patrimoine culturel. Des mesures spécifiques et adaptées devront être définies pour (i) les formes de patrimoine culturel matérielles (ii) et immatérielles (iii), le patrimoine culturel reproductible et non-reproductible, (iii) le patrimoine culturel essentiel et (iv) le patrimoine culturel faisant l'objet d'une protection légale.

Dans le cas de découverte fortuite de patrimoine culturel durant la phase de construction ou d'exploitation (postérieurement à l'EIES), la procédure de découverte fortuite s'applique et indique les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de réaliser une évaluation de la sensibilité dudit patrimoine culturel et de définir des mesures de gestion appropriées avant toute perturbation, telles que présentées ci-dessus.

Le plan de gestion du patrimoine culturel est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

3.19. MÉCANISME DE GESTION DES GRIEFS E&S

Les objectifs du mécanisme de réclamation sont les suivants :

- fournir un mécanisme pour que les préoccupations ou les plaintes des Parties Prenantes soient traitées efficacement, en temps opportun et par le service le plus approprié ;
- identifier et surveiller les préoccupations des Parties Prenantes pour soutenir un engagement efficace des Parties Prenantes et l'atténuation des risques ;
- promouvoir la transparence sur la manière dont les réclamations sont gérées ;
- aider à renforcer les relations entre le Groupe SIFCA et les Parties Prenantes externes et réduire les risques de conflit ;
- renforcer la réputation du Groupe SIFCA en tant qu'acteur responsable dans tous les pays où sont implantées ses activités ;
- répondre aux exigences des réglementations locales et des normes applicables, y compris la NP1 de la SFI.

Les étapes du mécanisme de gestion des griefs sont présentées dans la Figure 23.



Figure 13: Étapes du mécanisme de gestion des griefs

Le Mécanisme de gestion des griefs est conforme aux principes suivants :

Proportionnalité et adéquation culturelle

Le mécanisme de règlement des griefs doit être développé en tenant compte du contexte social et culturel du projet et des impacts potentiels (positifs et négatifs) sur l'environnement naturel et humain (se référer aux conclusions de l'EIES lorsqu'elles sont disponibles).

Accessibilité

Il convient de s'assurer que le mécanisme de réclamation soit accessible à toutes les Parties Prenantes, y compris les groupes les plus vulnérables. Cela signifie que :

- Les points de contact doivent être dûment accessibles (sans discrimination de lieu, de sexe, de culture, d'accès à Internet ou aux médias, etc.) ;
- Il doit fournir une assistance adéquate aux parties lésées qui peuvent être confrontées à des obstacles d'accès, notamment la langue, l'alphabétisation, la sensibilisation, les finances, la distance ou la peur de représailles ;
- La présentation du mécanisme de réclamation doit être adaptée aux différents niveaux d'alphabétisation et d'éducation ;
- Il doit être adapté aux langues et dialectes locaux ;
- Il doit avoir plusieurs points d'entrée, en utilisant une infrastructure de communication conventionnelle facilement accessible (téléphone, courrier, courrier électronique, Internet, boîtes aux lettres spécifiques au site, réunions en face à face ou collectives, etc.) ;
- Il devrait être gratuit pour les Parties Prenantes externes.

Transparence et responsabilité

Le mécanisme de règlement des griefs doit inclure une procédure bien définie permettant à l'équipe de projet d'examiner, d'évaluer, de délibérer et de proposer une résolution du grief. Le mécanisme de gestion des griefs définit des critères de sévérité des griefs enregistrés afin de sélectionner les griefs qui doivent être remontés au niveau du Groupe SIFCA et ceux qui sont traités directement par les filiales sans en informer le Groupe. Le mécanisme de gestion des griefs est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.

Outils d'aide à la mise en œuvre :

- Registre des griefs (Référence SIFCA-SGES-ENR04) ;
- Dossier de suivi des griefs et résolution

3.20. PLAN DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Les activités du Groupe SIFCA, de par leur nature, présentent des risques industriels et sont également susceptibles d'être impactées par des événements extérieurs non souhaités ou inattendus. Ce sont les situations d'urgence. Le plan de gestion des situations d'urgence doit permettre à l'ensemble des filiales de se préparer et faire face à ces événements afin de les éviter ou bien d'en limiter les conséquences sur les plans humain, environnemental et matériel.

Le plan d'urgence couvre les thématiques suivantes :

- incendie ;
- incidents/accidents de travail ;
- déversement de produits chimiques ;
- accident de la route ;
- urgence médicale ;
- attaque terroriste ;
- événements climatiques/catastrophes naturelles ;
- mouvement social interne ou externe ;
- crise sanitaire et pandémie.

Le plan d'urgence définit également les mesures de coordination avec les organismes extérieurs et les autorités locales susceptibles d'intervenir en cas de situation d'urgence (pompiers, services de santé, etc.). Le plan d'urgence est disponible dans le classeur des procédures E&S du Groupe SIFCA.



4

CONTROLE

Le contrôle permet de s'assurer que les mesures du SGES :

- Sont mises en œuvre par l'ensemble des filiales ;
- Sont suivies et évaluées ;
- Répondent aux exigences et standards E&S applicables ;
- Répondent aux objectifs de DD fixés par le Groupe.

Le suivi de l'efficacité des mesures E&S mises en œuvre permettra de communiquer en interne et en externe les performances E&S du Groupe SIFCA.

4.1. SUIVI DES INDICATEURS E&S

Des indicateurs de performance E&S en lien avec les objectifs de la stratégie de DD du Groupe SIFCA (**Voir la *SMARSTHEET***) ont été définis. Les données E&S sont collectées par des contributeurs primaires avant d'être vérifiées et validées par leur hiérarchie (contributeurs validateurs).

Ces informations sont ensuite consolidées au niveau des filiales puis au niveau des filières, avant d'être consolidées à l'échelle du Groupe SIFCA par les équipes en charge de la performance E&S du Groupe SIFCA.

Le suivi régulier des indicateurs de performance E&S permet d'évaluer et de mesurer avec efficacité le niveau de performance E&S du Groupe SIFCA au regard des objectifs E&S fixés.

Le suivi de la collecte des données E&S se fait quotidiennement par les contributeurs sur les sites et filiales, puis mensuellement par les équipes en charge de la performance E&S du Groupe SIFCA qui par la suite font une consolidation à l'échelle du Groupe SIFCA en fin d'exercice annuel.

Outil d'aide à la mise en œuvre :

Tableau de bord des indicateurs E&S (**Voir la *SMARTSHEET***)

Référentiel de Reporting E&S



4.2. AUDITS INTERNES E&S

Un audit interne E&S sera réalisé une fois par an au niveau des filiales du Groupe SIFCA afin de contrôler la bonne mise en œuvre des exigences du SGES par tous.

Avant chaque audit, les informations suivantes seront communiquées aux filiales pour se préparer :

- La date de l'audit ;
- L'identité des auditeurs ;
- L'identité des représentants des filiales dont la présence est nécessaire ;
- Les objectifs de l'audit ;
- Le périmètre de l'audit ;
- Les locaux susceptibles d'être visités ;
- La liste de documents susceptibles d'être consultés ;
- Les représentants des filiales susceptibles d'être interviewés ;
- La communication des conclusions (plan d'action).

Outil de mise en œuvre :

Grille d'audit interne E&S (SIFCA-SGES-ENR10).

4.3. REMONTÉE ET GESTION DES INCIDENTS E&S

Les incidents E&S font l'objet d'un suivi rigoureux par les UAI et les filiales du Groupe SIFCA. Tout incident E&S doit faire l'objet d'un enregistrement.

Les incidents E&S seront classés en fonction de leur degré de sévérité sur la base de critères bien définis. Une matrice de sévérité retranscrira la classification des incidents E&S.

Des mesures de gestion distinctes seront appliquées selon le degré de sévérité des accidents (mesures correctives immédiates, analyse des causes racines, investigations, etc.). De la même manière, le niveau de sévérité des incidents E&S déterminera la nécessité de reporter au Groupe SIFCA, au Comité de Direction ou encore aux investisseurs et dans quels délais.

Outil de mise en œuvre :

- Registre des incidents E&S (SIFCA-SGES-ENR09) ;
- Rapport d'enquête accident/ incident SST et E (SIFCA-SGES-ENR11) ;
- Plan d'action.

4.4 GESTION DE LA DOCUMENTATION E&S

La documentation E&S support du SGES doit être archivée et stockée sur une plateforme dédiée, accessible à l'ensemble des filiales.

Elle est référencée selon qu'il s'agit d'une politique, d'un plan de gestion, d'une procédure ou encore d'un registre. Le code de référencement des documents E&S est à définir par le Groupe SIFCA.

Les différentes versions de révision des documents devront être indiquées dans ledit document afin de tracer les mises à jour successives.



CHARTRE

HYGIENE ET SECURITE

L'OBJECTIF DE CETTE CHARTE EST D'ASSURER LES CONDITIONS DE TRAVAIL SURES ET SAINES PAR L'AMELIORATION DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE EN MILIEU DE TRAVAIL

GESTION DE L'HYGIENE ET LA SECURITE

Nous nous engageons à améliorer de manière continue nos performances. Nous mettons en place des systèmes de gestion relatifs à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail adaptés à chacun de nos métiers. Ces systèmes sont périodiquement évalués. Des objectifs de progrès sont définis et mesurés. Les résultats obtenus font l'objet de plan d'action dont la mise en œuvre est suivie et contrôlée.

EMPLOYES

Nous nous engageons à assurer à l'ensemble des employés du groupe des équipements et des outils de travail sécurisés, un lieu de travail sûr et sain, minimisant les risques d'accidents, de maladies et en adaptant le travail à l'homme et fournir des équipements de protection individuels adaptés et de bonne qualité. Nous maîtrisons les risques par l'analyse et l'évaluation des solutions de sécurisation à adopter, et par la mise en œuvre d'un plan de prévention en amont avec la participation et la consultation des employés.

Nous nous engageons également à identifier, réduire et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos employés au travers d'évaluations de risques, l'adoption de solutions de sécurisation et la mise en œuvre d'un plan de prévention par un processus de consultation et de participation.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Nous nous assurerons que nos fournisseurs et sous-traitants travaillent dans des conditions satisfaisantes, appliquent les règles de sécurité, et considèrent cette mise en œuvre comme un critère de sélection d'évaluation et de surveillance de ceux-ci.

CULTURE DE LA SECURITE

Nous renforçons notre culture de la sécurité, nous la partagerons avec tous les collaborateurs du groupe et les employés des entreprises prestataires.



Pierre BILLON
Directeur Général
Juin 2021



5

REVUE DE DIRECTION

Une revue de Direction annuelle sera tenue au niveau du Groupe afin d'évaluer l'efficacité du SGES et ses outils.

L'évaluation de la performance du SGES sera évaluée sur la base :

- De retours d'expérience des filiales ;
- Des indicateurs de performance E&S ;
- De consultations avec les PP ;
- Des registres des incidents E&S et des griefs ;
- Des conclusions des audits internes et externes.

La revue de Direction doit aboutir à la révision et à l'amélioration du SGES et de ses outils de mise en œuvre au moins une fois par an.

5.1. COMMUNICATION INTERNE E&S

Des communications régulières sur la performance et l'actualité E&S (indicateurs E&S, newsletter interne, flash info, retour d'expérience, moment sécurité, nouvelle réglementation/technologie, etc.) seront mises en œuvre à l'échelle du Groupe et des filiales.

La communication est transparente, de bonne foi, appropriée, factuelle et compréhensible.

Il conviendra de conserver une traçabilité des communications faites en interne.

5.2. COMMUNICATION EXTERNE E&S

La communication externe concerne les communications faites aux Parties Prenantes du Groupe :

- Public ;
- Actionnaires ;
- Partenaires ;
- Clients, etc.

La communication externe peut être mise à disposition sur le site Internet du Groupe SIFCA et dans les rapports annuels de Développement Durable.

- Outil de mise en œuvre :
- Modèle de rapport annuel RSE/DD ;
- Liste de distribution.



6 ANNEXE

Liste des documents (manuel, procédures, enregistrements, outils,) du SGES: voir classeur des procédure E&S.

Référence	Intitulé	Version
SIFCA-SGES-MN01	Manuel de Gestion Environnemental et Social	00

Procédures :

Référence	Intitulé	Version
SIFCA-SGES-PRO1	Procédure de gestion de la documentation E&S	00
SIFCA-SGES-PRO2	Procédure Planification Projets et analyse risques E&S (dont Etudes d'Impact E&S - EIES)	00
SIFCA-SGES-PRO3	Procédure analyse des risques aux postes de travail	00
SIFCA-SGES-PRO4	Procédure rôles, responsabilités et gestion des compétences E&S	00
SIFCA-SGES-PRO5	Procédure de gestion des changements	00
SIFCA-SGES-PRO6	Procédure gestion de conformité réglementaire	00
SIFCA-SGES-PRO7	Procédure de budget annuel E&S	00
SIFCA-SGES-PRO8	Procédure d'engagement avec les parties prenantes	00
SIFCA-SGES-PRO9	Procédure de Développement des Communautés Locales	00
SIFCA-SGES-PR10	Procédure gestion de la santé et sécurité au travail	00
SIFCA-SGES-PR11	Procédure des clauses E&S des Sous-Traitants	00
SIFCA-SGES-PR12	Procédure de gestion des risques E&S de la chaîne d'approvisionnement	00
SIFCA-SGES-PR13	Procédure de Gestion de l'Environnement	00
SIFCA-SGES-PR14	Procédure de Gestion de l'Eau	00
SIFCA-SGES-PR15	Procédure de gestion des déchets	00
SIFCA-SGES-PR16	Procédure de gestion du changement climatique et de la déforestation	00
SIFCA-SGES-PR17	Procédure de Gestion des produits phytosanitaires	00
SIFCA-SGES-PR18	Procédure de gestion de déplacement des populations	00
SIFCA-SGES-PR19	Procédure de gestion des risques santé et sécurité des communautés	00
SIFCA-SGES-PR20	Procédure de gestion de la Sûreté	00
SIFCA-SGES-PR21	Procédure de Gestion de la Biodiversité	00
SIFCA-SGES-PR22	Procédure de Gestion des Peuples Autochtones	00
SIFCA-SGES-PR23	Procédure de Gestion du Patrimoine Culturel	00
SIFCA-SGES-PR24	Procédure Mécanisme de gestion des Griefs E&S	00
SIFCA-SGES-PR25	Procédure gestion des situations d'urgence	00
SIFCA-SGES-PR26	Procédure d'Audit Interne E&S	00
SIFCA-SGES-PR27	Procédure de gestion des Incidents E&S	00
SIFCA-SGES-PR28	Procédure de gestion des Incidents E&S	00

Enregistrements :

Référence	Intitulé	Version
SIFCA-SGES-ENR01	Liste des documents (Manuel, Procédures, Enregistrements, Outils) du SGES	00
SIFCA-SGES-ENR02	Registre Risques SST	00
SIFCA-SGES-ENR03	Registre des parties prenantes	00
SIFCA-SGES-ENR04	Registre des griefs E&S	00
SIFCA-SGES-ENR05	Registre Conformité réglementaire E&S	00
SIFCA-SGES-ENR06	Registre des incidents E&S	00
SIFCA-SGES-ENR07	Grille d'analyse des besoins des communautés	00
SIFCA-SGES-ENR08	Grille de sélection des projets RSE	00
SIFCA-SGES-ENR09	Cartographie des parties prenantes	00
SIFCA-SGES-ENR10	Questionnaire Audit Interne E&S	00
SIFCA-SGES-ENR11	Rapport d'enquête accident/ incident SST et E	00
SIFCA-SGES-ENR12	Formulaire de collecte d'informations sur les alertes de déforestation	00
SIFCA-SGES-ENR13	Fiche d'alerte incident HSE	00
SIFCA-SGES-ENR14	Procès-verbal de réunion de cadre permanent de dialogue	00
SIFCA-SGES-ENR15	Formulaire d'enregistrement de projet	00

Outils :

Référence	Intitulé	Version
SIFCA-SGES-OUT01	Termes de références (TdR) PAR pour consultant	00
SIFCA-SGES-OUT02	Termes de références (TdR) PAB pour consultant	00
SIFCA-SGES-OUT03	Termes de références (TdR) EIES	00
SIFCA-SGES-OUT04	Cahier des charges E&S pour sous-traitants	00
SIFCA-SGES-OUT05	Clause E&S des contrats sous-traitants	00
SIFCA-SGES-OUT06	Plan de gestion E&S des sous-traitants	00
SIFCA-SGES-OUT07	Matrice de rôles, responsabilités et des gestion des compétences E&S	00
SIFCA-SGES-OUT08	Notice à l'attention des nouveaux embauchés	00



Siège Abidjan, boulevard du Havre
01 BP 1289 Abidjan 01

Tel. : + 225 27 21 75 75 75

Fax: + 225 27 21 25 45 65

Email: communication@sifca.ci

Site web: <http://www.groupesifca.com>

